



QUESTIONS- RÉPONSES À PROPOS DES **DJINNS**

French

Présenté par le département
Al-Madina-tul-'Ilmiyyah
Traduit en français par le
département de traduction



امیرِ اہلِ سُنَّت سے جنات کے بارے میں سوال جواب

Ameer-e-Ahl-e-Sunnat say Jinnat kay baray
mayn suwal jawab

QUESTIONS-RÉPONSES À PROPOS DES DJINNS

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail: ✉ french.translation@dawateislami.net

Questions-réponses à propos des Djinns

Une traduction française de « Ameer-e-Ahl-e-Sunnat say Jinnat kay
baray mayn suwal jawab »



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2022 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Jumādil Awwal 1444, AH – (Dec 2022)

Éditeur: Maktaba-tul-Madinah

Quantité: -

ISBN : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail:** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone:** +92-21-34921389-93

🌐 **Web:** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Dou'a pour lire le livre

Lisez la Dou'a (supplication) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إِنْ شَاءَ اللَّهُ عَزَّوَجَلَّ:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَأَنْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

Note: Récitez la Salat sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la Dou'a.

Tableau de Contenu

Questions-réponses à propos des Djinns	1
Dou'a du successeur d'Ameer-e-Ahl-e-Sunnat.....	1
L'excellence de la Salat ﷻ	1
Au lieu de dominer les djinns, l'excellence consiste à dominer le moi inférieur (<i>nafs</i>)	8
Les Djinns sont généralement partout.	11

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Questions-réponses à propos des Djinns

Dou'a du successeur d'Ameer-e-Ahl-e-Sunnat

Ô Seigneur de Mustafa صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Quiconque lit ou écoute ce livret de 22 pages “Questions-réponses à propos des Djinns”, protège-le de tout type de calamité, de difficulté et du mal des djinns malveillants.

أَمِينٌ بِجَاهِ النَّبِيِّ الْأَمِينِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

L'excellence de la Salat صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

Le Bien-aimé Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “En effet, Allah عَزَّ وَجَلَّ a désigné un ange auprès de ma tombe, qui a reçu la capacité d’entendre la voix de chaque créature. Personne n’envoie la Salat sur moi jusqu’au Jour du Jugement, sauf si l’ange m’informe du nom du récitant et du nom de son père en précisant : “Untel, fils d’untel, a envoyé la salat sur vous.”¹

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Q : Certaines personnes ne croient pas au *damm* (guérison par récitation et soufflage), à l’existence des djinns et à la magie ;

¹ Musnad Bazzār, vol. 4, p. 255, Hadith 1425

existe-t-il des preuves à ce sujet ?

R : Ces gens qui ne croient pas au *damm*, un jour leur propre *damm* (vie) les quitte. En effet, il existe un certain nombre de personnes qui n'acceptent pas l'effet des djinns etc. et ne se font pas soigner par un '*āmil*' (spécialiste de l'exorcisme et de la guérison des effets de la magie), bien qu'elles soient réellement sous l'influence d'un djinn. Rappelons que l'effet des djinns est établi à partir des Hadiths, en effet, il existe un chapitre entier nommé "Sourate Al-Jinn" dans le noble coran. En plus de cela, il est fait mention de djinns dans (différents endroits) au sein du noble coran. Pour cette raison, si quelqu'un nie l'existence des djinns, il deviendra un mécréant.²

Q : Les gens demandent à celui qui est possédé par un djinn des informations sur le passé ou l'avenir ; est-il permis de le faire ?

R : Lorsque les gens apprennent qu'untel est possédé par un djinn, ils commencent à lui poser des questions, alors qu'il est interdit et insensé d'interroger les djinns sur les questions du *ghayb* (l'invisible). En fait, croire que les djinns peuvent informer sur des sujets futurs est de l'incrédulité,³ car il est explicitement mentionné dans le noble coran que les djinns ne possèdent pas de connaissance de l'invisible.⁴

² Fatawa Hadithiyah, p. 167 ; Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 97, partie 1 ; Malfoozāt-e-Ameer e Ahl e-Sunnat, vol. 4, p. 46.

³ Fatawa Africa, p. 175-179.

⁴ Tout comme Allah عَزَّوَجَلَّ mentionne : تَبَيَّنَتِ الْحُجُوجُ أَنَّ لَوْلَا يَعْلَمُونَ الْعَيْبَ مَا لَبِغُوا فِي الْعَذَابِ الْمُهِينِ ﴿١٤﴾

Traduction de Kanz ul Iman : "La vérité sur les djinns a été exposée. S'ils avaient connu l'invisible, ils ne seraient donc pas restés dans ce châtement honteux (de travaux forcés)." (Saint Coran 34:14)

Il est possible pour les djinns d'informer des événements passés, car lorsqu'un enfant naît, un djinn et un ange sont créés avec lui. Ce djinn est appelé un hamzād.⁵ Comme ce hamzād est avec une personne depuis son enfance, il se souvient de beaucoup de choses sur cette personne. Ce hamzād informe le djinn possesseur des événements passés, que le djinn possesseur énonce alors correctement.⁶

Par exemple : “Cette personne a eu la typhoïde dans son enfance, et il n'y avait aucun espoir qu'elle survive”, ou “Le médecin lui avait conseillé de subir une opération chirurgicale, mais untel l'a soigné et il s'est rétabli sans opération.” Les gens commencent à penser que ce djinn a une position élevée. De cette manière, ces personnes deviennent captivées par ses paroles, alors qu'il ne les a pas informées d'un sujet de l'invisible. Au contraire, il les a informés d'événements passés après les avoir entendus de la part des hamzāds.

Le problème est avec les sujets concernant le futur. Par conséquent, les djinns ne doivent pas être interrogés sur des événements futurs, tels que :

- ❖ “Est-ce que telle ou telle chose va arriver ?
- ❖ Vais-je trouver un emploi ?
- ❖ Je veux me marier avec telle ou telle personne, est-ce que cela arrivera ?
- ❖ Mon enfant se remettra-t-il de la maladie ?”

⁵ Sahīh Muslim, Hadīth 7109

⁶ Kufriyah Kalimāt Kay Bāray Main Sawāl Jawāb, p. 322-323.

Ce ne sont pas des sujets sur lesquels il faut interroger les djinns, car on risque de perdre sa foi, car si le questionneur pose la question en croyant que les djinns peuvent informer sur l'invisible, alors il deviendra un mécréant. Hélas ! À notre époque, des personnes gèrent de telles “entreprises” dans de nombreux endroits. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ protège les Musulmans de cela.

Si quelqu'un est possédé par quelque chose qui mentionne le nom d'un pieux prédécesseur et prétend être cette personne pieuse, il faut quand même se faire traiter par un *āmil* compétent, car en réalité c'est un djinn. Lorsque le traitement aura lieu, le djinn s'enfuira. Parfois, il y a des personnes dans les familles qui prétendent faussement être possédées parce qu'elles en tirent un revenu. Au moins, ces individus sont acclamés pour cela, car les gens se rassemblent autour d'eux, ce qui s'avère être une satisfaction pour eux. Si quelqu'un essaie de rectifier de telles personnes, celles-ci réagissent en étant abusives.⁷

Q : Les humains ont beaucoup de langues différentes. Veuillez nous informer de la langue des djinns.

R : Les djinns ont aussi différentes langues ; ils parlent l'ourdou, l'arabe et aussi d'autres langues. Tout comme je suis Memon, mais je parle en ourdou, de même, quelle que soit la personne sur laquelle ils ont de l'emprise, ils se mettent à parler dans sa langue. Il est possible que leur langue maternelle soit différente.

⁷ Malfoozaat-e-Ameer e Ahl e-Sunnat, vol. 2, p. 473

Il y a quelque temps, on m'a emmené voir un Memon en me disant qu'il était souffrant. J'y suis allé et, selon mon habitude, je l'ai salué en disant salaam et lui ai tendu la main, mais il ne me m'a pas serré la main. En voyant cela, j'ai été surpris et j'ai compris qu'il y avait un problème. Il était allongé, et ce qui l'avait possédé parlait en langue Memon. Je ne me souviens pas de tout ce qui s'est passé à ce moment-là. Cependant, je me souviens qu'il mentionnait : "Je suis venu avec lui de tel ou tel pays et telle chose est arrivée."

J'ai dit : "Rencontrez-moi seul. Je veux vous parler seul à seul. Venez à la mosquée."

Il a répondu : "Non ! Je vais avoir mal dans la mosquée."

J'ai demandé : "Qui va ressentir la douleur ?"

Il a répondu : "Je vais ressentir de la douleur."

J'ai demandé : "Où me retrouverez-vous alors ?"

Il a répondu : "Masān (Shamshān : un crématorium hindou)".

A partir de là, j'ai pris connaissance de sa religion (c'est-à-dire qu'il était hindou). Ensuite, il a dit dans la langue des Memons : "Voulez-vous serrer la main ?"

J'ai répondu : "J'ai essayé de serrer la main avant."

Lorsque j'ai étendu mes mains, il a frappé son pouce contre ma paume, puis a frémi. Par la suite, la personne qui était possédée est devenue normale.

Quand il me vit, il dit : “إِنْ شَاءَ اللَّهُ! Frère, viens t'asseoir ; mange et bois.” Ce qui signifie qu'après avoir retrouvé son état normal, cet individu ne s'est même pas rendu compte de ce qui lui était arrivé. Le djinn s'était enfui. Lorsqu'il avait frappé ma main avec son pouce, mon propre corps avait également frémi, et la personne qui m'avait amenée s'était enfuie et se tenait près de l'escalier.

Une personne ne devrait pas agir comme si elle était complètement intrépide en proclamant : “Je ne crains personne.” Au contraire j'ai beaucoup de peur. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ nous accorde une telle crainte de Lui que toutes les autres craintes disparaissent. C'est dans la nature humaine d'avoir peur, et il n'y a pas de mal à cela. Le coronavirus a effrayé tout le monde. La peur des virus s'est tellement répandue que même les hommes courageux sont dans un état d'inquiétude. Il ne faut pas mentir en affirmant : “Je n'ai peur de rien.”

Une fois, une personne aisée m'a demandé : “Vous n'avez pas peur, n'est-ce pas ?” J'ai répondu : “Mais si, c'est pourquoi j'ai des gardes.” Si j'essaie d'agir comme un audacieux et de dire “Je n'ai pas peur”, ce serait un mensonge. Ceux qui disent “Nous n'avons pas peur” devraient réfléchir : si un chat miaulait, ils s'enfuiraient, et si une souris apparaissait maintenant, tous ces “braves lions” s'élanceraient. Celui qui craint Allah عَزَّوَجَلَّ est le plus courageux. Une personne doit également craindre ses parents. De même, il doit craindre ses

professeurs et ses pieux aînés par respect pour eux. Craindre les pieux aînés est une bonne chose. ⁸

Q : On dit que le sucré (*mithai*) est la nourriture préférée des djinns. Est-ce vrai ?

R : Les djinns consomment des os, du charbon et du fumier.⁹ Lorsque les djinns consomment des os, ils ont le goût de la viande et de la graisse. Quant aux sucreries, nous entendons depuis notre enfance que les djinns consomment des sucreries. Si c'était leur nourriture préférée, comment les boutiques de sucreries survivraient-elles ? Tous les djinns ne sont pas assez nobles pour prendre une forme humaine et acheter les sucreries. À mon avis, si les djinns commençaient à acheter des sucreries, le commerce des sucreries serait tel que de multiples boutiques ouvriraient dans chaque rue, car selon une narration, les djinns sont neuf fois plus nombreux que les humains. ¹⁰

Q : Les humains décédés sont enterrés, mais qu'arrive-t-il aux djinns décédés ?

R : Il y a un récit où des gens dans une caravane ont trouvé un serpent blanc en agonie. (Quand il mourut,) ils l'enveloppèrent et l'enterrèrent, après quoi ils entendirent des voix exprimant leur gratitude qui expliquèrent qu'il s'agissait d'un djinn Sahabi apparu sous la forme d'un serpent.¹¹ Néanmoins, en ce qui

⁸ Malfoozaat-e-Ameer e Ahl e-Sunnat, vol. 5, p. 251

⁹ Sunan Abi Dawud, Hadith 39

¹⁰ Tafsir at-Ṭabari, partie 17, Sourate al-Anbiya, verset 96, vol. 9, p. 85, Hadith 24 803 ; Malfoozaat-e-Ameer e Ahl e-Sunnat, vol. 2, p. 63.

¹¹ Dalaail un-Nubuwwah al-Asbahānī, p. 214, Hadith 257

concerne les règles relatives à l'enterrement des djinns, je n'ai vu aucun livre sur ce sujet. S'il existe un tel livre, il se trouve parmi les djinns, et ce sont eux qui sont capables de le lire ; nous ne sommes pas capables de le voir. Cependant, il y a eu des mouftis qui connaissaient les règles relatives aux djinns, comme l'Imam (Abu hafs Umar b. Muhammad) an-Nasafi رحمه الله عليه, qui était "Moufti Ath-Thaqalayn", c'est-à-dire que les humains et les djinns prenaient des Fatawa de lui et lui présentaient leurs interrogations.¹² L'Imam an-Nasafi رحمه الله عليه était certainement un grand savant, car il connaissait également les règles concernant les djinns. A l'époque actuelle, nous ne connaissons aucun savant qui soit également capable d'informer les djinns sur la jurisprudence.¹³

Q : Peut-on transmettre la récompense aux djinns musulmans ?

R : Oui, nous pouvons transmettre la récompense aux djinns musulmans.¹⁴

Au lieu de dominer les djinns, l'excellence consiste à dominer le moi inférieur (*nafs*)

Q : Prescrivez-vous une litanie pour dominer les djinns ?

R : Jusqu'à présent, je n'ai récité aucune litanie pour dominer les djinns, et je n'ai jamais emprisonné un djinn. Si je peux

¹² Al-Fawāid ul-Bahiyah, p. 194

¹³ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 1, p. 435

¹⁴ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 428

dominer mon moi inférieur, il n'y aura pas de personne compétente ou courageuse comme moi.

Nihang o azdaha maara agarche sher e nar māra

Barhay moozi ko maara nafs ammārah ko gar māra

Signification : Nihang signifie crocodile. Si vous soumettez un crocodile et un lion, vous n'avez rien accompli de particulier. Un accomplissement serait que vous réussissiez à soumettre votre moi inférieur.

Soumettre les djinns n'est pas mon domaine. Certaines personnes s'adressent à des guérisseurs spirituels pour soumettre un mouakkil et des djinns, mais elles tombent elles-mêmes sous l'emprise de ces guérisseurs spirituels et se retrouvent dans le pétrin. Le raviveur de l'Islam, l'Imam e Ahl e-Sunnat, l'Imam Ahmad Raza Khan رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ, a rapporté la déclaration suivante de Shaykh Muḥayy-ud-Din ibn 'Arabi رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ dans Fatawa Razawiyyah :

“Le moins que quelqu'un qui réussit à soumettre un djinn puisse faire est de devenir arrogant.”¹⁵

Il رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a dû dire cela en considérant la grande majorité, parce que de nos jours, quiconque devient ami avec le SHO (Officier du commissariat de police) a une haute estime de lui-même et marche d'un pas fier en affirmant : “Je suis ami avec le SHO.” Réfléchissez : si l'état de quelqu'un qui a une amitié avec

¹⁵ Fatawa Razawiyyah, vol. 21, p. 606

un SHO est qu'il a une haute estime de lui-même, quel sera l'état d'une personne après avoir soumis un djinns ?¹⁶

Q : Certaines personnes pensent que lorsqu'il est midi ou minuit, il ne faut pas écrire, lire ou aller à la mosquée, sinon les djinns vous jetteront à terre.

R : Pendant le Ramadan, les mu'takifin (ceux qui accomplissent la retraite spirituelle) sont dans la mosquée jour et nuit, et 12 heures arrivent deux fois par jour. Jusqu'à ce jour, les djinns n'ont jeté aucun *mu'takif* à terre, et aucun djinn ne peut le faire **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**. Ce sont toutes des fables répandues par les gens. Les commentaires sont faits par les gens sur la base de leur propre pensée. On devrait suivre les conseils des savants.¹⁷

Q : Si un chat miaule chez quelqu'un, les gens disent qu'il y a de la magie ou un djinns dans cette maison ; y a-t-il une réalité à cela ?

R : Il n'y a aucune réalité à cela. Comme les chats ont une perception, ils ont aussi une certaine forme de mémoire, c'est pourquoi ils font preuve de familiarité. Ils vont chez certaines personnes et franchissent leurs portes, et ils n'entrent pas dans d'autres maisons, ce qui montre qu'ils se souviennent des choses. Un chat peut hurler parce qu'un animal a dévoré un de ses chatons devant lui, ce qui l'a profondément affecté. Lorsque le chat se souvient de cela, il miaule. Il peut y avoir n'importe quelle raison pour qu'un chat miaule. Il ne faut donc pas conclure du miaulement d'un chat qu'un djinn est présent.

¹⁶ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 40

¹⁷ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol.10, partie 243

Les Djinns sont généralement partout.

Les djinns sont généralement partout, car leur nombre est neuf fois supérieur à celui des humains ; ce qui signifie que pour chaque être humain, il y a neuf djinns. Comprenez ceci de la façon suivante : supposons qu'il y ait 1 milliard d'êtres humains vivant dans le monde, dans ce cas il y aurait 9 milliards de djinns. N'oubliez pas que chaque djinn n'est pas une nuisance. Tout comme des milliers de frères musulmans se rassemblent dans différents endroits et s'assoient pacifiquement pour participer au Madani Muzakarah sans déranger personne, les djinns sont également pacifiques. Cependant, certains djinns sont maléfiques et font du mal aux humains. (Non seulement les djinns,) mais certains humains causent aussi du tort ; ils s'assoient dans des rassemblements et restent à l'affût d'une occasion de faire les poches de quelqu'un ou de lui voler ses sandales.¹⁸

Q : Il y a quelques années, il n'y avait pas autant d'incidents de femmes affectées par le djinns. Cependant, de nos jours, ceux-ci sont plus courants. Que dites-vous à ce sujet ?

R : Le fait que les femmes soient affectées par les djinns n'est pas un phénomène d'il y a quelques années seulement, au contraire, j'en ai vu et entendu parler depuis mon enfance. Cependant, ce n'est pas quelque chose qui les affecte toutes. Certaines femmes sont possédées dans les sanctuaires des saints, car elles ont les cheveux détachés et on les voit sauter et bondir. Il est possible que certaines d'entre elles soient réellement influencées et troublées par les djinns, tandis que

¹⁸ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 138

d'autres agissent simplement de cette manière ; c'est un état mixte. Il n'y a aucune raison de nier complètement l'influence des djinns. Certaines personnes nient l'effet des djinns, mais elles comprennent très vite les choses lorsqu'elles sont elles-mêmes affectées. S'ils ne comprennent pas, ils doivent tomber dans des crises répétées sur la tête, et finissent par en mourir.

N'oubliez pas que toutes les femmes ne sont pas nécessairement affectées par les djinns. Les gens sont également affectés par des problèmes psychologiques. Parfois, ils souffrent de maladies qui leur font penser qu'ils sont affectés par des djinns. Par exemple, si les mains et les pieds d'une personne commencent à se cambrer et à se pencher en arrière, les gens commencent à supposer qu'un djinn a affecté cette personne, alors que cela se produit également en raison d'une maladie.

Normalement, ces questions sont soumises aux caprices des guérisseurs spirituels. S'ils disent que c'est l'effet d'un djinn, les gens les croient, et s'ils disent qu'une tribu entière de djinns cause un problème, ils le croiront aussi ; quelle que soit la raison qu'ils donnent, les gens l'accepteront sans réserve. Les guérisseurs spirituels ne doivent pas effrayer les gens inutilement. Cependant, si selon leur jugement ou leur *istikharah*, un tel problème est découvert, il n'y a aucun mal à le révéler.¹⁹

Q : Que dites-vous de l'application du parfum après maghrib ?
En outre, peut-on appliquer du parfum sur des enfants de

¹⁹ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 111

quatre à cinq ans ?

R : Le parfum peut être appliqué après maghrib. Il n'y a aucun moment de la journée ou la nuit où le parfum ne peut être appliqué. Le parfum peut être appliqué sur des enfants de quatre à cinq ans. En fait, il peut être appliqué sur des enfants de quatre à cinq jours, ou même sur un enfant d'un jour. Ce sont des affirmations complètement fausses selon lesquelles en appliquant du parfum après maghrib ou en l'appliquant sur des enfants, des djinns s'empareront d'eux ou les posséderont ; rien de tout cela n'est vrai. Si c'était vrai, les djinns auraient saccagé toutes les parfumeries. On ne sait pas s'ils aiment ou non le parfum . “Les anges aiment les parfums.”²⁰

(L'honorable moufti assis à côté de Maulana Ilyas Attar Qadiri دَامَتْ بَرَكَاتُهُمُ الْعَالِيَةِ a déclaré :). Le Calife de Moufti Azam Hind (Maulana Ahmad Muqaddam Ridawi Nuri) affirme que Moufti Azam Hind رَحِمَهُمُ اللَّهُ عَلَيْهِ disait : “Les djinns s'attachent à cause des mauvaises odeurs, pas à cause des bonnes odeurs.”

L'une des raisons d'empêcher les femmes et les enfants de sortir après maghrib pendant un certain temps est qu'ils n'ont pas mémorisé les invocations qui les protègent de ces créatures, et d'autre part, qu'ils n'accordent pas l'attention nécessaire aux questions de pureté. Par conséquent, il y a un risque que des djinns s'attachent à eux.²¹

Q : Y a-t-il un avantage à conserver un citron dans le réfrigérateur ou dans la maison ?

²⁰ Firdaws-ul-Akhbār, vol. 2, p. 32, Hadith 3,60

²¹ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 289

R : Les pieux prédécesseurs ont déclaré que s'il y a des citrons dans la maison, les djinns malveillants ne viennent pas.²²

Q : Il arrive qu'il y ait des djinns dans une nouvelle maison ; comment traiter ce problème ?

R : La maison dans laquelle les prières sont accomplies et le noble coran et les litanies sont récités, est protégée de nombreuses calamités. Au contraire, il y a plus de calamités dans la maison dans laquelle il y a des péchés, tels que jouer de la musique, regarder des films et des séries, jurer, se battre et boire de l'alcool. Par conséquent, embellissez vos maisons avec les Sounnahs du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. Que la sonorité du Coran et des louanges prophétiques récités emplissent vos maisons ; إِنْ شَاءَ اللهُ les mauvais djinns fuiront.

(A ce stade, le successeur d'Attar دَامَتْ بَرَكَاتُهُمُ الْعَالِيَةِ a dit :). Si l'on récite 100 fois la Salat ut-Tajiyah le vendredi et que l'on souffle aux quatre coins de la maison, les djinns partiront.

(Maulana Ilyas Attar Qadiri دَامَتْ بَرَكَاتُهُمُ الْعَالِيَةِ a continué :). Si les noms des 'Ashab-ul-Kahf (Les Dormants de la Caverne) sont écrits et accrochés, les djinns malveillants n'entrent pas dans la maison, et s'ils sont présents, ils s'enfuient.²³ Il existe également de nombreuses autres solutions à ce sujet.²⁴

Q : Ma femme est affectée par un djinn. Elle a reçu de nombreux traitements, mais son état ne s'améliore pas.

²² Laqaṭ ul-Marjān fī Aḥkām il-Jān, p. 103 ; Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 80.

²³ Shifā-ul-'Alīl ma'al-Qawl il-Jamil, p. 162

²⁴ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 352

Conseillez moi une litanie.

R : Il existe de nombreux remèdes pour libérer une personne d'un djinn. L'un de ces remèdes consiste à réciter l'adhan dans l'oreille de celui qui est possédé; le djinn s'enfuira.²⁵ Un autre remède consiste à réciter à haute voix les quatre derniers versets de la Sourate al-Mouminoun de la 18^{ème} partie²⁶, les djinns s'enfuiront²⁷ **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**. De même, " **آيَةُ الْكُرْسِيِّ** " est très efficace pour faire face aux djinns.²⁸ Qu'Allah **عَزَّوَجَلَّ** protège votre femme des mauvais djinns.²⁹

Q : Est-il possible de voir les djinns dans leur forme originale ?

R : Les avis divergent quant à la possibilité de voir les djinns dans leur forme originelle. Selon une opinion, personne ne peut voir les djinns dans leur forme originale.³⁰ Par conséquent, on ne devrait pas désirer voir les djinns. Certaines personnes esquissent une image de djinns avec de grandes cornes et de grands crocs. Ce sont toutes des images fictives, qui n'ont aucun lien avec la réalité.³¹

Q : Les djinns adorent-ils aussi Allah **عَزَّوَجَلَّ** ?

R : Oui, les djinns adorent aussi Allah **عَزَّوَجَلَّ**. Cela est mentionné dans le noble coran :

²⁵ Musannaf Ibn Abi Shaybah, vol. 15, p. 355, Hadith 30,360

²⁶ Musannaf Ibn Abi Shaybah, vol. 15, p. 355, Hadith 30,360

²⁷ Fatawa Razawiyah, vol. 1, p. 1,115

²⁸ Madani Panj Surah, p. 15

²⁹ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 124

³⁰ Tafsiir al-Qurtubi, Partie 8, Sourate al-A'râf, verset 27, vol. 4, p. 134.

³¹ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 7, p. 419

Traduction de Kanz-ul-Iman : Et J'ai créé les djinns et les êtres humains uniquement pour cela, qu'ils M'adorent.³²

Non seulement il y a des musulmans parmi les djinns, mais il y a aussi des Sahabas parmi eux. À La Mecque, près de Janna Tul-Ma'la, il y a une mosquée appelée masjid al-Jinn. C'est ici que les djinns entendirent le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ réciter le noble coran, et c'est ainsi qu'ils embrassèrent l'Islam.³³

Q : Informez-nous d'un remède spirituel de protection contre les djinns.

R : Au moment d'aller se coucher, formez un cercle protecteur (*hiṣār*) comme le faisait le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. La méthode pour le faire est d'écartier ses mains comme on le fait lors de l'invocation, de réciter بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ la Sourate al-Ikhlās, la Sourate al-Falaq et la Sourate an-Nas, puis soufflez sur vos mains et essuyez la partie avant de votre corps, puis le côté droit et le côté gauche. Essuyez toutes les zones du corps que vos mains peuvent atteindre.³⁴ En faisant cela, un cercle de protection sera formé. إِنَّ شَاءَ اللَّهُ. Ni les djinns ni la magie n'auront d'effet. Cependant, cette opération doit être effectuée quotidiennement et ne doit pas être manquée. Toutes les lettres doivent être prononcées à partir de leur origine correcte. Il est autant fard d'apprendre qu'il est fard de réciter la prière. Il est indispensable (*wajib*) d'apprendre tout ce qui est nécessaire à la récitation de la prière. De plus, il est nécessaire

³² Le Saint Coran 51:56 ; Nuzhat-ul-Qaari, vol. 4, p. 351

³³ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 346

³⁴ Malfoozaat-e-A'lā Hazrat, p. 338

de mémoriser les chapitres et les versets que l'on récite dans la prière.³⁵

(A un autre moment, le Cheikh a encore mentionné :) Former un cercle de protection (*ḥiṣār*) est établi à partir de la Sounnah, car le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a lui-même effectué cette action.³⁶ Effectuez cet acte avec l'intention d'accomplir une Sounnah. **إِنْ هَذَا مِنَ اللَّهِ** Aucun djinn ne vous troublera et aucune magie ne vous affectera.³⁷

Q : Si un lieu est laissé inhabité pendant quelques mois, les djinns prennent-ils possession de ce lieu ?

R : Allah عَزَّوَجَلَّ sait mieux. Il y a un dicton : “*Khanah khali ra deo mi ghirad*”, ce qui signifie qu'une maison vide est occupée par un djinn. Cependant, ce n'est qu'un dicton et non une preuve en Islam. Néanmoins, les djinns restent sur les toits des maisons,³⁸ mais on ne peut les voir. Par conséquent, ils n'ont pas besoin de prendre possession des maisons vides. Tous les djinns ne causent pas de problèmes. Plutôt, s'il y a un mauvais djinn, c'est lui qui cause des problèmes.

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ nous accorde la protection contre ces djinns malveillants. Si ces mauvais djinns s'emparent d'un endroit, ils causent beaucoup de problèmes car ils ne sont pas visibles. Comment une personne peut-elle se libérer de leur poursuite ? De tels djinns méritent l'enfer. De plus, les djinns mécréants resteront dans l'enfer pour toujours. Les djinns musulmans

³⁵ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 90

³⁶ Sahih-ul-Bukhāri, Hadith 5,017 ; Al-Mu'jam ul-Kabir, vol. 7, p. 152, Hadith 6,666

³⁷ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 80

³⁸ Laqaṭ-ul-Marjān fi Ahkām il-Jān, p. 44 ; Nuzhat-ul-Qaari, vol. 4, p. 351.

pécheurs ne seront pas dans l'enfer pour toujours, ils seront plutôt envoyés en enfer en punition de leurs péchés.³⁹

Q : Le résumé d'un Hadith est que Satan participe à la consommation de la nourriture sur laquelle “بِسْمِ اللَّهِ” n'a pas été récité, alors que les nobles savants ont dit que la nourriture des djinns est constituée d'os et de fumier. Étant donné que Satan est un djinn, comment fait-il pour manger notre nourriture ?

R : Où est-il écrit que Satan ne peut pas consommer notre nourriture ? Il est indiqué dans un Hadith que Satan mange de la nourriture, comme cela s'est passé une fois, une personne qui n'avait pas récité “بِسْمِ اللَّهِ” mangeait, et donc quand elle s'est souvenue et récita “بِسْمِ اللَّهِ أَقُولُهُ وَأَجِزُهُ” tout en mangeant, le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ sourit et dit que Satan avait vomi ce qu'il avait consommé.⁴⁰ Cela signifie que Satan peut consommer notre nourriture.⁴¹

Q : Qu'est-ce que Wadi al-Jinn près de Madina Tul-Munawwarah ?

A : (L'honorable mufti assis à côté de Maulana Ilyas Attar Qadiri رَأَيْتُ بَرَكَاتِهِمْ الْعَالِيَةَ a déclaré :) “Wadi al-Jinn est un lieu sacré en raison de sa proximité avec Madina Tul-Munawwarah. Cependant, malgré l'existence d'une inclinaison, les objets se déplacent dans une direction ascendante ou vers Madina Tul-Munawwarah eux-mêmes pour une raison scientifique. Il existe

³⁹ Nuzhat-ul-Qaari, vol. 4, p. 351 ; Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 333.

⁴⁰ Sunan Abi Dawud, Hadith 3,728

⁴¹ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 86

d'autres endroits dans le monde où, malgré la présence d'une pente, les champs magnétiques provoquent le déplacement des objets vers le haut. Il est réputé dans cette région que les djinns poussent les choses vers Madina-Tul-Munawwarah, mais je n'ai rien lu pour étayer cette affirmation, et je ne l'ai pas non plus entendu de source fiable.

(Maulana Ilyas Attar Qadiri داعية بركاته العالوية a déclaré :) Ce qui signifie qu'un aimant se déplace vers l'étoile polaire. A ce sujet, l'Imam e Ahl e sunnat, l'Imam Ahmad Raza Khan رحمته اللو عليه a écrit dans *Fatawa Razawiyyah* que jusqu'à aujourd'hui, la science a été incapable d'expliquer la raison pour laquelle les aimants se déplacent vers l'étoile polaire.⁴² Va-t-on maintenant prétendre qu'il y a un énorme djinn assis sur l'étoile polaire qui tire l'aimant ?

Les questions de cette nature qui ne peuvent être comprises ou qui dépassent l'intellect sont attribuées par les gens aux djinns. On ne peut nier l'existence des djinns; ils existent certainement. Même à la Mecque, il y a la mosquée al-Jinn, car certains djinns y ont embrassé l'Islam des mains bénies du Prophète صلى الله عليه وآله وسلم. En souvenir de cela, la mosquée al-Jinn existe encore aujourd'hui, près de Janna Tul-Ma'lâ.⁴³ Néanmoins, l'existence des djinns est certaine, mais cela ne signifie pas que toute matière que l'intellect ne peut pas comprendre doit être faite par les djinns, plutôt il pourrait y avoir d'autres raisons.⁴⁴

⁴² Fatawa Razawiyyah, vol. 29, p. 296.

⁴³ Akhbaar Makka lil-Azraqi, vol. 2, p. 201 ; 'Aashiqaan-e-Rasool Ki 130 Hikâyaat, p. 229.

⁴⁴ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 101

Q : Les gens disent que toute invocation qu'un djinn est amené à faire est acceptée. Est-ce vrai ?

R : Si quelqu'un est en relation avec un djinn pieux, il n'y a pas de mal à lui demander de faire des invocations; les invocations des djinns sont également acceptées. Demander une invocation à un djinn est une question secondaire, car il y a beaucoup d'humains pieux, et on devrait leur demander d'en faire. Même l'invocation d'un pécheur est acceptée. Le moufti Ahmad Yar Khan Na'imi رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a écrit : "L'invocation d'un mécréant opprimé et d'un animal opprimé est également acceptée."⁴⁵

De même, les invocations des animaux sont également acceptées.⁴⁶

Q : Que signifie "bala" (mal) ? Cela inclut-il les djinns aussi ?

R : Nous pouvons appeler toute calamité, difficulté et inquiétude un "bala". Il est correct d'utiliser ce mot pour les djinns - qu'ils soient musulmans ou non - qui troublent une personne et volent des richesses. Cependant, nous ne pouvons pas utiliser ce mot pour les djinns pieux musulmans qui ne causent aucun problème. Selon la terminologie des 'amils, un djinn impur est un djinn mécréant et un djinn pur est un djinn musulman, même si ce dernier est une nuisance qui attaque et vole. Cependant, du fait qu'il est musulman, il est qualifié de pur. Même parmi les humains, un musulman qui vole ou commet d'autres péchés sera également qualifié de pur en vertu

⁴⁵ Mir'at-ul-Manājih, vol. 3, p. 300.

⁴⁶ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 4, p. 302

de ses croyances, bien que du point de vue des actions, il ne le soit pas.⁴⁷

Q : On dit qu'il faut garder un coq blanc à la maison car il permet d'éviter les calamités. Cependant, si ce coq picore les gens, que doit-on faire ?

R : Il n'est pas nécessaire que les calamités soient évitées uniquement grâce à un coq blanc. S'il picore les gens, il finira sur la planche à découper ! Cependant, l'encouragement à garder un coq blanc dans la maison se trouve dans un Hadith affirmant que les djinns et les calamités sont évités grâce à lui.⁴⁸ De telles significations se retrouvent dans les Hadiths. Des narrations relatives à un coq blanc ont été mentionnées dans le volume 1 de *Faizan-e-Sunnat* dans le chapitre *Etiquettes de la nourriture*.⁴⁹

Q : Lorsque les enfants n'écoutent pas, ils sont souvent effrayés par les djinns qu'on leur mentionne. Par exemple, si un enfant ne cesse d'entrer dans une pièce particulière dans laquelle se trouve un cycle ou un autre jouet, on lui dit : "N'y va pas car un djinn va venir." Que pensez-vous du fait d'effrayer les enfants de cette façon ?

⁴⁷ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 6, p. 16

⁴⁸ Al-Mu'jam-ul-Awsat, vol. 1, p. 201, Hadith 677

⁴⁹ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 1, p. 456.

Notons deux déclarations du prophète ﷺ :

"Gardez un coq blanc, car s'il y a un coq blanc dans la maison, Satan et les magiciens ne s'approcheront pas de cette maison ni des maisons environnantes." (*Al-Mu'jam ul-Awsat*, vol. 1, p. 201, Hadith 677)

"Ne dis pas de mal du coq blanc, car il est mon ami, et je suis son ami ; son ennemi est mon ennemi. Aussi loin que porte sa voix, il fait disparaître les Djinns." (*Laqaat ul-Marjan fi Ahkam il-Jän*, p. 165).

R : Il est répréhensible d'effrayer un enfant de cette manière. Cela comprend le mensonge, la tromperie et de nombreux méfaits. La peur des djinns s'installera dans le cœur de l'enfant en conséquence, et le caractère de l'enfant sera également ruiné. N'effrayez jamais les enfants de cette façon. Donnez-leur du courage et rendez-les braves.⁵⁰

Q : Le portable de mon cousin a été volé. Un *istikharah* a été fait, et il a indiqué que c'était l'acte d'un mauvais djinn. Les djinns peuvent-ils causer de tels méfaits ?

R : C'est possible. Cependant, il n'est pas nécessaire que nous imputions le vol tout le temps aux djinns. Les "djinns" à deux pattes (c'est-à-dire les voleurs humains) se promènent également, et ils ne manquent pas d'un tour ou deux. Rappelez-vous, *l'istikharah* ne donne pas de résultats définitifs à 100 %, mais plutôt des résultats probables. Pour cette raison, ne restez pas inactif en attribuant le vol du portable à un méfait de djinns. Au contraire, cherchez-le, car il arrive aussi qu'une personne laisse quelque chose quelque part et l'oublie.⁵¹

Note : La dernière question de la page 11, la première question de la page 12 et la dernière question de la page 15 ont été présentées par le Département des Malfūzāt du Leader d'Ahl e-Sunnat, Maulana Ilyas Attar Qadiri دامت برکاتہم العالیة tandis que les réponses sont de Maulana Ilyas Attar al-Qadiri دامت برکاتہم العالیة lui-même.

⁵⁰ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 3, p. 417

⁵¹ Malfoozaat-e-Ameer-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 6, p. 274.

Afin de devenir un musulman pieux qui accomplit la prière

Passez toute la nuit dans les rassemblements hebdomadaire de Dawate-Islami inspirés de la Souannah afin d'obtenir la satisfaction d'Allah ﷻ et avec de bonnes intentions. Afin d'apprendre les Souannahs prenez l'habitude de voyager 3 jours en Madani Qafilah chaque mois avec les dévôts du Prophète, de remplir le livret des bonnes actions chaque jour en faisant l'examen de conscience et de le soumettre au responsable désigné le premier jour de chaque mois.

Mon Madani objectif : « Je dois tenter de me rectifier et de rectifier les gens du monde entier, **يُنْصَحُ الْعَالَمِينَ** ». Afin de nous rectifier, nous devons agir selon le livret des actions pieuses et pour tenter de rectifier les gens du monde entier, nous devons voyager en Madani Qafilahs, **قُرَى اللَّهِ حَبْرًا**.



Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagaran
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN: +92 21 111 25 26 92 | Ext: 7213

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: feedback@maktabatulmadinah.com